



SYNDICAT NATIONAL DES  
**ACCOMPAGNATEURS**  
EN **MONTAGNE**

**DEMANDE D'ADHESION au SNAM**  
**d'une personne morale**

**Document à retourner**  
**avec votre paiement**

**Forme Juridique**  
**Autres statuts** (Asso, Sté SARL, EURL etc...)  
**Année 2018**

Conformément à l'article 7 des statuts du SNAM et à l'article 7.3 de son règlement intérieur (cf ci-dessous), je soussigné  
[redacted]  
responsable du regroupement [redacted]  
demande l'adhésion au SNAM. Je déclare que tous les Accompagnateurs en Montagne constituant ce regroupement ainsi que tous les renforts éventuels dont celui-ci pourrait avoir besoin occasionnellement sont adhérents au SNAM en 2018. Je m'engage à respecter les statuts, le règlement Intérieur et le Code de Recommandations déontologiques du SNAM et m'engage à les faire respecter au sein du regroupement.

Fait à :

le :

Signature :

#### **EXTRAITS DES STATUTS DU SNAM**

**Article 7** Font partie du Syndicat, sur simple demande de leur part, en l'absence d'avis défavorable du Bureau Exécutif formulé après avis du Comité Directeur et de la commission déontologie si elle est en fonction, et après règlement de leur cotisation :

**Article : 7.5** Comme « membres associés »

Les associations, Sociétés, groupements comprenant ou non des Accompagnateurs en Montagne et ayant un ou des intérêts partagés avec le SNAM ; Ces regroupements en tant que tels ne peuvent occuper des fonctions d'élus et n'ont pas le droit de vote. Ils jouissent de certains avantages offerts par le Syndicat précisés au « Règlement intérieur. »

Tout membre du Syndicat s'engage à respecter les Statuts, le Règlement Intérieur et le Code de Recommandations Déontologiques de la profession, ainsi qu'à s'acquitter de sa cotisation.

Les adhérents honoraires sont dispensés de l'obligation de verser une cotisation.

Le Règlement Intérieur précise les droits et obligations des divers membres.

Les motifs de refus d'adhésion sont précisés à l'article 3 du règlement Intérieur.

***Vous devez faire votre demande d'inscription par écrit.***

Le dossier d'inscription doit inclure :

- La liste nominative des membres et leur catégorie ;
- Une copie des Statuts déposés ;
- Un courrier d'engagement formel, dans lequel, toutes les personnes physiques membres, sont identifiées et ont signé, attestant du respect du code de recommandations déontologiques du SNAM ;

Afin de bénéficier, de la possibilité d'utiliser les marques et logos déposés par le SNAM, les membres Accompagnateurs en Moyenne Montagne devront être adhérents à titre individuel du SNAM dans les conditions prévues à l'Article 7 des statuts et donc de ce fait être adhérents à une section locale du SNAM.

L'usage des noms, marques et logos est concédé pour la durée de l'adhésion, à la stricte condition que le Bureau et ses membres soient en parfaite conformité avec le présent Règlement Intérieur.







SYNDICAT NATIONAL DES  
**ACCOMPAGNATEURS**  
EN **MONTAGNE**

Document à retourner  
avec votre paiement

Suite ...  
DEMANDE D'ADHESION au SNAM  
d'une personne morale

Forme Juridique

Autres statuts (Asso, Sté SARL, sté EURL etc...)

Année 2018

## Appel cotisation 2018

Nom du regroupement

Je demande l'adhésion de ma structure en tant que « Personne morale »

**50,00 € Adhésion « Personne morale »**

Je souhaite souscrire l'assurance complémentaire facultative suivante :

**240,00 € RC Organisateur Revente et Sous-traitance d'activités**

### **Rappel concernant l'option d'assurance « Organisateur Revente Sous-traitance d'activités sportives » :**

Vous êtes concerné par cette assurance Responsabilité Civile si vous réalisez l'une ou l'autre des activités suivantes :  
**REVENTE OU SOUS TRAITANCE :** Vous êtes amené à revendre ou à sous-traiter une ou plusieurs activités sportives qui seront encadrées par d'autres professionnels. Vous procédez à l'inscription des clients, le règlement est effectué à votre ordre, vous renseignez vos clients sur le lieu de l'activité, et l'équipement est le plus adapté. Que vous conserviez ou non une commission sur le produit vendu n'empêche pas une mise en cause de votre responsabilité civile en tant qu'organisateur.

**SEMINAIRE (organisation) :** Dans le cadre de séminaires, vous organisez un ou plusieurs ateliers sportifs. Votre mission consiste à organiser en totalité l'activité, notamment fournir le matériel, trouver un lieu adapté, avoir un nombre suffisant d'encadrants professionnels, rédiger un règlement ou un challenge, effectuer une remise des prix. Ces activités ou ces ateliers pour les challenges multiactivités (raquettes à neige, ski nordique, ski alpin, musher, escalade, via ferrata, via cordata, canyoning, alpinisme, spéléologie, VTT, randonnée pédestre et plus généralement toutes prestations sportives à l'exclusion de toutes pratiques utilisant un engin à moteur terrestre, maritime, aérien y compris le parapente et l'U.L.M.) doivent toutes être encadrées par des professionnels indépendants ou des structures commerciales, disposant d'une assurance R.C professionnelle. La garantie est acquise pour l'accompagnateur dans le cadre de sa **prestation d'organisation commerciale** pour l'ensemble des disciplines sportives, définies ci-dessus.

*Cette garantie vise des activités non prévues par les obligations légales liées à la loi 92.645 du 13.07.1992 et ne se substitue pas à cette dernière. Celle-ci concerne l'organisation de séjours et de voyages dans le cadre d'une habilitation tourisme.*

### BON A SAVOIR

Lorsque les activités visées ci-dessus sont uniquement encadrées par d'autres Accompagnateurs en Montagne adhérents au SNAM, dès lors qu'ils ont les qualifications nécessaires, cette garantie est incluse dans l'assurance RCP comprise avec l'adhésion au syndicat. Attention cependant à bien vérifier que votre confrère a renouvelé son adhésion, tout particulièrement en début de saison. Si à titre de renfort vous faites appel à un AMM qui n'est pas adhérent au SNAM vous devenez organisateur donc vous devez souscrire à cette option.





SYNDICAT NATIONAL DES  
**ACCOMPAGNATEURS**  
EN **MONTAGNE**

Suite ...  
**DEMANDE D'ADHESION au SNAM**  
d'une personne morale  
Forme Juridique  
**Autres statuts** (Asso, Sté SARL, sté EURL etc...)  
**Année 2018**

**Document à retourner  
avec votre paiement**

Nom du regroupement

Je souhaite souscrire l'assurance complémentaire facultative suivante :

**270,00 € RC Organisation et vente de séjours et voyages**

(Articles L. 211-18 et R. 211-35 à R. 211-40 du code du tourisme)

N° Immatriculation Opérateurs de Voyages et séjours : (IMO + série de chiffres)

à cocher  Immatriculation d'une personne morale  Asso,  Société (type \_\_\_\_\_)

autres \_\_\_\_\_ **Attention :** « O.de voyages » interdit pour un syndicat local

Montant de mon chiffre d'affaires, **activité opérateur de voyages uniquement**

**en tout compris TTC :** pour l'année **2017** = \_\_\_\_\_ € si vous l'avez déjà

pour l'année **2016** = \_\_\_\_\_ €

**NOTA : pas d'attestation d'opérateur de voyages délivrée, sans votre chiffre d'affaire déclaré. Nous rappelons que le chiffre d'affaires maximum pouvant être réalisé dans le cadre d'une cotisation forfaitaire d'assurance RCP à 270 € ne doit pas dépasser 75 000 €.**

**TOTAL :**

Adhésion personne morale



+ assurance(s) complémentaire(s) facultative(s)

**Je demande l'adhésion de ma structure personne morale au Snam pour l'année 2018,  
Je certifie l'exactitude des informations de ce bulletin**

Fait à : ..... Le : ..... Signature obligatoire :

